

« DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE À L'ÉDUCATION PLURILINGUE : GUIDE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES LINGUISTIQUES ÉDUCATIVES

Carmen-Ştefania STOEAN¹

Résumé

D'après l'année de sa parution, le document que nous recensons peut paraître daté. Mais, si l'on prend en considération l'influence exercée sur les décisions institutionnelles ainsi que sur les théorisations et les pratiques enseignantes, cet ouvrage gardera toute son actualité longtemps encore.

Mais les vraies raisons qui nous ont poussée à le présenter sont à rechercher d'un côté dans le contenu même du document et, d'un autre côté dans la réalité vécue de l'enseignement des langues, du français en tout premier lieu. Le Guide offre une grille de lecture de la politique européenne en faveur du plurilinguisme et, par ce biais, du multilinguisme et du multiculturalisme. Les repères historiques, sociaux et politiques du phénomène mis en discussion s'avèrent incontournables lors de l'élaboration de politiques éducatives et, sur cette base, de programmes et de formes d'enseignements des langues.

Dans la perspective proposée par le Guide, le plurilinguisme et la compétence qui en découle ne sont pas des étiquettes à ajouter aux autres présentes dans les programmes d'enseignement mais une philosophie d'action didactique. Du point de vue pratique, le Guide contient beaucoup de suggestions concernant les divers aspects de la programmation didactique.

Mots clés : compétence plurilingue, multilinguisme, multiculturalisme, plurilinguisme, politique linguistique, politique linguistique éducative

Le Guide a été élaboré à la suite des rencontres du Comité scientifique chargé de la conférence internationale *Diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe*, tenue à Innsbruck en mai 1999, sur la base des recherches scientifiques existantes dans le domaine et comme une continuation des documents du Conseil de l'Europe, déjà parus et largement répandus, le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, le *Portfolio européen des langues* et

¹ Professeur des universités, Académie d'Etudes Economiques de Bucarest,
carmen.stoean@gmail.com

les *Actes* de la conférence mentionnée. Il s'accompagne de plusieurs *Etudes de références* qui approfondissent certains aspects particuliers du contenu.

Le *Guide* a deux versions : une *Version intégrale* où « sont développées, argumentées et exemplifiées ... l'ensemble des principes, des analyses et des démarches pour organiser des politiques linguistiques éducatives européennes... » (Guide, 2007 : 12) et une *Version de synthèse*, rédigée en anglais et traduite par la suite en français, qui « conserve l'essentiel des propositions de la version intégrale. » (Guide, 2007 : 12) La forme finale du *Guide* a été rédigée par Jean-Claude Beacco.

De façon générale, le *Guide* s'adresse à « plusieurs catégories de lecteurs : les lecteurs non spécialisés dans les questions éducatives et ceux au fait des problèmes éducatifs mais non particulièrement informés des questions linguistiques.....à des spécialistes qui retrouveront là des démarches et des analyses connues des domaines de la politique linguistique et de la didactique des langues. » (Guide, 2007 : 9)

Du point de vue du public, la *Version intégrale* s'adresse donc « aux décideurs politiques et aux responsables éducatifs en matière de langues », alors que la *Version de synthèse* a été rédigée à l'intention des « décideurs impliqués dans les politiques linguistiques éducatives mais qui n'ont pas nécessairement à faire appel à des connaissances spécialisées ou de nature technique. » (Guide, 2007 : 8)

Le but du *Guide* est de fournir un cadre pour l'analyse des systèmes éducatifs nationaux du point de vue « des enseignements de langues ou en langues. » (Guide, 2007 : 11) Pour y parvenir, le *Guide* se propose « de clarifier les enjeux de ces politiques (linguistiques éducatives, n.n.), d'identifier les analyses à conduire, de recenser les formes d'organisation pour des enseignements de langues qui soient en accord avec des principes européens partagés. » (Guide, 2007 : 9) De ce point de vue, l'intérêt du *Guide* découle du fait qu'il prend en considération l'enseignement de toutes les catégories de langues, non seulement celui des langues dites étrangères mais aussi ceux des langues maternelles, secondaires/secondes, nationales, majoritaires, minoritaires, etc.

En ce qui concerne les principes européens partagés, le *Guide* vise à les préciser et « à en explorer les applications pratiques ». (Guide, 2007 : 9) En fait, le principe autour duquel est élaborée toute l'argumentation du *Guide* est celui du *plurilinguisme* conçu comme *valeur* et comme *compétence*. Toute la philosophie du *Guide* s'appuie sur la thèse que l'enseignement des

langues et en langues doit contribuer au développement de la compétence plurilingue des apprenants, quel que soit leur âge.

La démarche adoptée dans la présentation du contenu effectif du *Guide* permet : « d'identifier les politiques linguistiques éducatives en tant que telles, de les situer par rapport aux dynamiques européennes en cours et par rapport aux propositions du Conseil de l'Europe, de sensibiliser les décideurs et les acteurs des politiques linguistiques éducatives aux enjeux sociaux des politiques linguistiques. » (Guide, 2007 :11)

Le *Guide* comprend trois parties, chacune d'entre elles constituée de deux chapitres. Les trois parties sont suivies de quatre *Annexes*.

La première partie, intitulée *Politiques linguistiques éducatives*, développe des arguments en faveur du caractère politique des problèmes de langues et de leur enseignement et milite pour l'élaboration de politiques linguistiques éducatives intégrées au projet européen et basées sur des principes européens partagés.

Dans le premier chapitre, *Politiques linguistiques éducatives en Europe : orientations générales*, sont définis les termes constituant le noyau du contenu du *Guide* :

- ✓ la politique linguistique, définie « comme une action volontaire, officielle ou militante, destinée à intervenir sur les langues, quelles qu'elles soient (nationales, régionales, minoritaires, étrangères...) dans leurs formes (les systèmes d'écriture par exemple), dans leurs fonctions sociales (choix d'une langue comme langue officielle) ou dans leur place dans l'enseignement. » (Guide, 2007 :17)
- ✓ la politique linguistique éducative qui définit toute intervention dans le domaine des enseignements des langues dans des systèmes éducatifs.
- ✓ le plurilinguisme conçu comme valeur et comme compétence.

Comme *valeur*, le plurilinguisme représente le principe même sur lequel s'appuient les politiques linguistiques européennes : « une valeur éducative fondant la tolérance linguistique, c'est-à-dire l'acceptation positive de cette diversité. » (Guide, 2007 :18)

Comme *compétence*, le plurilinguisme représente « la capacité intrinsèque de tout locuteur à employer et à apprendre, seul ou par un enseignement, plus d'une langue. » (Guide, 2007 :18)

Le plurilinguisme est à distinguer du *multilinguisme* désignant « la présence de plusieurs langues dans un lieu donné » (Guide, 2007 :18)

- ✓ *l'éducation plurilingue* : « toutes les activités, scolaires ou extrascolaires...visant à valoriser et à développer la compétence linguistique et le répertoire de langues individuel des locuteurs... » (Guide, 2007 :18)
- ✓ *l'éducation pluriculturelle* : « des activités, réalisées ou non sous la forme d'un enseignement, visant à la prise de conscience, l'acceptation positive des différences culturelles, religieuses et linguistiques et la capacité à interagir et à créer des relations avec d'autres. » (Guide, 2007 :18)

Les politiques linguistiques s'appuient sur des idéologies linguistiques qui font du monolinguisme le fondement de la cohérence nationale et de l'identité régionale alors que les politiques linguistiques éducatives donnent aux langues nationales ou régionales le rôle de langue d'enseignement pour créer le sentiment d'appartenance nationale et les distinguent des langues étrangères en oubliant que les deux enseignements doivent viser une éducation linguistique des apprenants, enfants ou adultes. La suite du chapitre développe trois idées importantes pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives, à savoir :

- ✓ l'état des lieux actuel de la présence des langues dans un Etat s'appuie sur le principe du monolinguisme qui distingue entre une langue nationale et officielle et d'autres variétés. Le respect de ce principe rend problématique la gestion de la diversité linguistique et la solution des problèmes soulevés par les migrations de différents types.

- ✓ l'enseignement des langues s'appuie sur la distinction claire entre langue maternelle, le plus souvent langue nationale aussi, et langues étrangères. Du rôle des langues « *comme forme de l'appartenance à la communauté nationale* » (Guide, 2007 :24) découle leur importance dans les systèmes éducatifs où la langue nationale est discipline d'enseignement mais aussi langue d'enseignement d'autres disciplines. Dans le même temps, l'enseignement des langues étrangères répond à une nécessité de la vie sociale et économique mais les deux types d'enseignements ne sont pas conçus comme les volets d'un même processus de formation d'une compétence linguistique et d'une compétence plurilingue.

- ✓ dans les systèmes éducatifs, la présence des langues s'appuie sur des idéologies linguistiques, « *l'ensemble des représentations sociales* » qu'on a d'une langue. Parmi ces idéologies, on retrouve : l'inégalité des

langues du point de vue de leur importance ou de leurs pouvoirs d'expression dans certains domaines ; la langue unique d'une nation fonde sa cohésion ; la nécessité d'une langue commune, justifiée par « *la mondialisation de l'économie et le développement des technologies de la communication.* » (Guide, 2007 :28)

L'essence du deuxième chapitre, intitulé *Le Conseil de l'Europe et les politiques linguistiques éducatives : le plurilinguisme comme principe fondateur*, consiste dans la présentation des documents fondateurs des politiques linguistiques éducatives promues par l'Union européenne et par le Conseil de l'Europe. Sont passés en revue les principaux textes concernant le plurilinguisme, le multilinguisme, la diversité linguistique en insistant sur ceux émanant du Conseil de l'Europe.

Le plurilinguisme comme objectif des politiques linguistiques éducatives et de l'enseignement des langues n'est pas une fin en soi, il est conçu comme un élément constitutif de la citoyenneté démocratique, caractéristique de base des habitants de l'Europe. Sont données plusieurs interprétations du concept de plurilinguisme :

- Sa possibilité de permettre une meilleure communication entre Européens si les enseignements des langues s'adaptent aux exigences de la vie économique, sociale et politique ;

- ✓ Sa possibilité de faire accroître l'offre en langues des systèmes éducatifs ;
- ✓ Sa contribution à la préservation de la diversité linguistique de l'Europe ;
- ✓ Sa dimension de compétence commune à tout locuteur. (Guide, 2007 :39-40)

S'ajoute à ces interprétations, l'interprétation du plurilinguisme retenue par le *Guide* comme *compétence multiple* – d'acquisition, transversale, plurilingue et pluriculturelle- et comme *répertoire* linguistique – non homogène, évolutif, de ressources communicatives diverses. (Guide, 2007 :40)

Sous le titre *Données et méthodes pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives*, la deuxième partie du *Guide* est consacrée à la présentation « *d'une démarche systématique* » (Guide, 2007 :45) de mise en œuvre des politiques linguistiques éducatives, élaborées grâce à des données non-langagières mais langagières aussi.

Dans le chapitre trois, *L'élaboration des politiques linguistiques éducatives : les facteurs sociaux de décision*, on insiste sur la caractérisation de ces facteurs et sur leur rôle dans l'élaboration des politiques linguistiques éducatives. Il s'agit des facteurs suivants :

« - les représentations ordinaires que l'on peut avoir des langues et de ce qu'est l'enseignement/apprentissage des langues ;

- les équilibres à construire entre les langues.....et les besoins en langues d'une société, tels qu'on peut les identifier par rapport aux dynamiques géopolitiques, économiques ou culturelles à venir ;

- les évolutions démographiques, caractérisées par une baisse tendancielle de la natalité, l'allongement de la durée de vie moyenne et les mouvements migratoires à l'intérieur et en direction de l'Europe ;

- l'analyse des profits et des coûts de telles politiques, élaborées en réponses à la demande sociale et en tenant compte des perspectives à long terme. » (Guide, 2007 :46)

Le contenu de ces facteurs varie d'un Etat à l'autre, ce qui fait que l'élaboration d'une politique linguistique éducative doit prendre en considération les caractéristiques locales et les particularités de chaque situation éducative. Une autre exigence, tout aussi importante, concernant ce processus, vise la nécessité de repenser le rapport entre l'enseignement des langues étrangères et celui des langues nationales dans une perspective de développement du plurilinguisme comme valeur et comme compétence.

Le second chapitre de cette partie, *L'élaboration des politiques linguistiques éducatives : les facteurs linguistiques de décision*, s'intéresse à l'identification de plusieurs variétés linguistiques existantes sur un territoire donné du point de vue du locuteur, du point de vue du statut des langues dans la société et du point de vue de l'École pour, ensuite, passer en revue les étapes nécessaires au recueil de données et à leur traitement afin de prendre les décisions adéquates pour l'élaboration d'une politique linguistique éducative fiable.

Du point de vue du locuteur, on parle des variétés linguistiques suivantes : langue maternelle ou première langue, langues des signes, langues secondes, vivantes.

Du point de vue de leur statut dans la société, les mêmes variétés sont identifiées comme : langue nationale, langue officielle, langue dominante, langues minoritaires (ou de minorités) et régionales, dialectes,

langues des communautés des immigrés, langue d'origine, la langue romani, langues étrangères, langues classiques.

Suivant le point de vue de l'École, on inventorie la langue écrite et la langue d'enseignement.

L'élaboration de politiques linguistiques éducatives efficaces s'appuie sur un travail préparatoire qui comprend : l'identification des informations disponibles sur les langues, le choix des méthodologies fiables et partagées au niveau européen pour le recueil des informations relatives aux langues, l'identification des besoins en langues et la valorisation des informations concernant les politiques linguistiques éducatives menées dans d'autres Etats.

Les données obtenues suite à la mise en œuvre de cette démarche permettront l'analyse des systèmes éducatifs et des enseignements de langues pour les rendre aptes à réaliser les nouvelles politiques linguistiques éducatives. Ce genre d'analyse pourrait « être guidée par les questions suivantes : *quelles sont les fonctions des systèmes éducatifs et, en particulier, des enseignements de langues, dans la société ?; comment les curriculums de langues sont-ils articulés entre eux ?; quelle reconnaissance est donnée aux formations en langues postsecondaires ou extra-scolaires ?; quelles sont les ressources humaines disponibles ?* » (Guide, 2007 :68-69)

La troisième et dernière partie du *Guide, Formes d'organisation des enseignements et des apprentissages plurilingues*, s'intéresse aux différents aspects à prendre en considération pour la création d'une culture du plurilinguisme et aux moyens techniques permettant d'organiser les enseignements en langues basés sur le plurilinguisme.

Dans le chapitre cinq, *Créer une culture du plurilinguisme*, on revient d'abord sur le plurilinguisme afin de mieux en préciser les caractéristiques et le rôle dans la réalisation du projet européen concernant le développement du multilinguisme et de la citoyenneté démocratique. La culture du plurilinguisme n'est pas une fin en soi : il ne s'agit pas seulement de développer une compétence plurilingue et interculturelle mais aussi et surtout de valoriser la dimension éducative qui mène à « *l'acceptation positive de la diversité linguistique.* » (Guide, 2007 :72) Cette dimension éducative valorise le plurilinguisme comme :

✓ projet transversal : « *L'éducation plurilingue, comme valeur et comme principe d'organisation des enseignements en langues, est une partie constituante d'un projet qui se déploie dans un ordre englobant aussi bien les*

langues maternelles que les langues nationales, régionales ou minoritaires, étrangères...qu'il s'agit alors de ne pas dissocier dans les enseignements. » (Guide, 2007 :72) Ce projet implique les systèmes éducatifs de toutes catégories : public, privé, obligatoire, post-obligatoire, etc. qui devraient assurer « *l'information transversale, pour faciliter les complémentarités.* » (Guide, 2007 :72)

✓ répertoire linguistique, c'est-à-dire comme l'ensemble des variétés linguistiques maîtrisées par un locuteur ou par un groupe de locuteurs. (Guide, 2007 :73) La valorisation et le développement des répertoires linguistiques individuels et collectifs contribuent au développement de la compétence linguistique et interculturelle et, par cela, à une gestion équilibrée de la diversité linguistique d'un territoire donné.

✓ moyen de formation de la personne, de développement de la sensibilité pluriculturelle et de la communication interculturelle.

L'éducation plurilingue vise la préparation des enfants à la vie sociale dont l'un des aspects importants concerne la compréhension de l'Autre pour des besoins de communication. Or, le développement de la compétence interculturelle est à même « *d'assurer la gestion des rapports entre soi et les autres.* » (Guide, 2007 :76)

✓ formation à la citoyenneté démocratique en Europe. La maîtrise des langues contribue de façon effective au développement du sentiment d'appartenance à une communauté. Plus le répertoire linguistique est riche, plus le sentiment d'appartenir à la même communauté que ceux dont on maîtrise la langue est fort. Les avantages sociaux, économiques et politiques mais aussi individuels d'une éducation plurilingue devraient déterminer les autorités responsables à mobiliser les moyens nécessaires pour encourager l'adhésion à ce principe, par la création d' « *un consensus social* » (Guide, 2007 :82), pour la diversification des offres d'enseignement de langues, de la présence des langues dans les systèmes d'information et de communication dont les médias en tout premier lieu et dans l'espace public. Comme les systèmes éducatifs restent le moyen le plus important d'éducation plurilingue, c'est au niveau des étapes de l'enseignement qu'il faut agir pour développer la conscience des enjeux collectifs de l'enseignement des langues.

Le dernier chapitre du *Guide, Organiser l'éducation plurilingue*, propose « *un inventaire des moyens techniques permettant d'organiser des enseignements en langues correspondant* » (Guide, 2007 :14) au principe du

plurilinguisme. Par *options techniques*, le *Guide* comprend les choix concernant les « *parcours d'enseignement organisés (au sens de curriculum et de scénarios curriculaires : ordre de succession des enseignements de langues) pour chaque individu ou groupe* » et « *l'organisation des enseignements : modalités d'enseignement, finalités de ceux-ci, programmes et résultats attendus, institutions d'enseignement impliquées.* » (Guide, 2007 :88)

L'organisation d'un enseignement répondant aux exigences de l'éducation plurilingue doit prendre en considération plusieurs éléments à préciser avant le début de l'enseignement dont les plus importants paraissent être : « *des caractéristiques (régionales, sociales...) qui peuvent conduire à la mise en place de formes particulières d'enseignements linguistiques ; des formes d'articulation des enseignements de langues entre eux..... ; et avec d'autres enseignements ; des formes des programmes ; des compétences et des niveaux de maîtrise à atteindre dans chaque compétence proposée à l'apprentissage ; des contenus thématiques abordés ; des institutions éducatives impliquées ; des modes de présence des langues dans l'enseignement ; des formats des enseignements ; des manières d'enseigner ; des formes d'évaluation et de certification ;* » (Guide, 2007 :88-89)

Chacune de ces caractéristiques peut être détaillée, à son tour, en fonction des situations éducatives et des ressources disponibles. La gestion et la coordination d'une formation orientée vers le plurilinguisme doit comporter : « *l'analyse périodique de l'offre en langues des institutions éducatives ; l'identification des obstacles à la mise en place d'enseignements plurilingues ; la diversification des profils des enseignants de langues et de leurs fonctions ; l'encouragement, la gestion et l'évaluation de l'innovation pédagogique.* » (Guide, 2007 :89-93)

Dans la perspective de développement de la communauté européenne, l'éducation plurilingue ne relève pas en premier lieu des individus ou de certains types de formations. Elle doit être considérée au niveau national et confiée à un coordinateur institutionnel national censé assurer « *la cohérence et la coordination entre toutes les institutions impliquées dans les enseignements des langues.* » (Guide, 2007 :94)

Les systèmes éducatifs actuels sont aptes à assurer une éducation plurilingue car ils disposent des outils nécessaires pour y arriver. Il suffit seulement d'adopter la structure administrative, les formes d'enseignement, les méthodes et les contenus curriculaires aux finalités de ce type d'éducation. Cette adaptation est en train de se réaliser déjà là où

les citoyens et les institutions ont compris que le plurilinguisme ne représente pas la perte de l'identité, ni collective, ni individuelle mais, bien au contraire, un enrichissement intellectuel et affectif qui rend l'individu encore plus conscient des valeurs que représente sa propre identité nationale et individuelle.

Les six chapitres du *Guide* sont accompagnés de quatre *Annexes* comprenant les titres des *Etudes de référence* rédigés pour éclaircir des aspects du *Guide*, un glossaire des principaux termes liés au contenu développé, les titres des textes de référence du Conseil de l'Europe et des propositions de lectures complémentaires.

La lecture du *Guide* demande beaucoup d'attention, des savoirs, même rudimentaires, sur la problématique de l'enseignement des langues en Europe et, surtout, beaucoup d'esprit créatif pour essayer de mettre en pratique les recommandations concernant la programmation didactique.

Pour l'enseignant préoccupé de l'amélioration de ses pratiques enseignantes et de leur efficacité, le *Guide* est un outil de travail très précieux.

Pour les décideurs en matière de politiques linguistiques éducatives, il devrait être un sujet de réflexion active sur le rôle des enseignements des langues dans n'importe quel pays.

Référence

1. BEACCO, Jean-Claude, 2007 - *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. Version intégrale*, Division des Politiques linguistiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg